



CREDIT AGRICOLE S.A.

REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'OBLIGATIONS CREDIT AGRICOLE S.A.

Remboursement par anticipation au pair de la totalité des Obligations CA OglibEntreprise 4 – Décembre 2007 / 2010 :

Les porteurs de ces Obligations sont informés que, conformément à l'article 2.2.6 b du contrat d'émission ayant obtenu le visa de l'Autorité des Marchés financiers n°07-428 en date du 28 novembre 2007, l'Emetteur a décidé, de procéder au remboursement anticipé total au pair à la Date de Paiement d'Intérêts soit le 17 décembre 2008

Un avis Euronext Paris concernant la radiation de ces titres paraîtra le 10 décembre 2008.
La radiation des titres aura lieu le 12 décembre 2008.

Les porteurs de ces titres percevront les intérêts dus ainsi que le remboursement des titres le 17 décembre 2008.

Le prix de remboursement sera égal au pair, soit 1000 euros par titre. Chaque titre rapportera un intérêt de (4,15 % * 180/360 jours) soit 20,75 euros par titre.

Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement.